



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 1^{er} avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le premier avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BARBERA - BOUTIE - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - MAZARS C. - MONTAGNE - MOULET - OURCET - VANDENDRIESSCHE.

N° 2025/33

Objet : Marchés publics : Attribution d'un marché de travaux pour la construction d'un pôle de santé intercommunal à Lautrec

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023/131 du 12 décembre 2023 relative à l'acquisition à l'euro symbolique de parcelles à la Commune de Lautrec en vue de la réalisation du projet « pôle de santé »,

Vu la délibération n°2024/01 du 6 février 2024 relative au plan de financement du projet de création d'un Pôle de santé intercommunal sur la commune de Lautrec,

Vu la délibération n°2024/111 du 15 octobre 2024 portant modification du plan de financement du projet,

Vu la délibération n°2024/112 du 15 octobre 2024 autorisant le lancement du marché de travaux du projet de création d'un pôle de santé intercommunal sur la commune de Lautrec,

Monsieur le Président informe qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 23 janvier 2025 concernant la construction d'un pôle de santé intercommunal sur la commune de Lautrec. Le marché comporte 13 lots et est passé sous la forme d'une procédure adaptée.

Le règlement de la consultation prévoyait que le choix serait effectué en fonction de :

- Valeur technique 60 %
- Prix global de la prestation 40 %

66 offres ont été réceptionnées dans les délais.

Après examen du rapport d'analyse des offres, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont choisi, lors de la séance du 25 mars 2025, de proposer de retenir les offres suivantes :

Lot	Entreprise retenue	Montant (HT)
1 - Terrassement - voirie - réseaux divers - espaces verts	SARL BARDOU ET FILS - Lieu-dit Ganaussac RN 126 81580 CAMBOUNET	69 677,38 €

	SUR LE SOR	
2 - Fondations spéciales	GASPARINI PUIITS - 6 chemin de Rebel 31180 CASTELMAUROU	26 803,40 €
3 - Gros œuvre	SARL PMA -ZI La Baute Espace Monaco 81990 LE SEQUESTRE	220 000 €
4 - Charpente métallique	MIRAMOND MASSOL - ZA du Chirou 82160 CAYLUS	49 145,02 €
5 - Couverture et habillage	SAS BMC - 405 rue Pierre Compte ZA de Péchnauquié 31340 VILLEMATIER	68 820,33 €
6 - Menuiseries extérieures	REY ALU - 16 avenue Dom Romain Banquet 81110 DOURGNE	88 248,65 €
7 - Cloisonnement - faux plafond	SARL MONTAGNE PLAQUISTE - ZI de la Pomme 7 chemin de la Pomme 31250 REVEL	83 442,68 €
8 - Menuiseries intérieures	GALINIER SAS - 6 chemin d'Aupillac - 81200 AIGUEFONDE	18 908,18 €
9 - Carrelage - faïences	CONCEPT CARRELAGE - 40 rue Jean le rond d'Alembert 81000 ALBI	30 500 €
10 - Revêtements de sol souple	SARL REY SOL CONFORT - 43 rue de la Marguerite 81600 GAILLAC	13 763,98 €
11 - Peintures - Nettoyage final	SAS LACOMBE - 3 avenue George Clémenceau 81600 GAILLAC	14 753,80 €
12 - Electricité - courants forts - courants faibles	FG ELEC - 9 Ter Chemin de quintal 81600 GAILLAC	55 349 € (offre de base + Prestation supplémentaire éventuelle)
13 - Chauffage - Ventilation - Rafrachissement - Plomberie - Sanitaire	SAS NICOLAS RAHOUX - 40 avenue Franchet d'Esperey 81000 ALBI	123 876,44 €

Après en avoir délibéré, la Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide d'attribuer les 13 lots du marché de travaux de construction d'un pôle de santé intercommunal sur la commune de Lautrec aux entreprises indiquées ci-dessus, conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, pour un montant total de 863.288,86 € HT,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le -Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Christian MAZARS

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.